

XI. Vulnérabilité au travail

Christophe J. Nordman⁹⁸

Les travailleurs d'Afrique subsaharienne exercent leur activité dans des conditions souvent très précaires. La Banque mondiale estime dans son rapport de 2000 que l'insécurité de l'emploi est l'une des principales inquiétudes des travailleurs pauvres, et que l'instabilité professionnelle est l'une des causes et des manifestations les plus importantes de la pauvreté.

Un des principaux axes d'étude des marchés de l'emploi d'Afrique subsaharienne est celui de la segmentation institutionnelle entre secteurs formel et informel (Maloney, 2004). Selon les objectifs politiques, l'informalité se définit du point de vue de l'entreprise, du travailleur ou du type d'activité. Le Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993 des Nations Unies (ensemble de normes internationales visant à établir un cadre pour la production des statistiques des comptes nationaux) a défini une distinction au niveau des entreprises, selon des critères d'enregistrement statistique ou fiscal et de tenue de comptabilité écrite.

Cette distinction ne suffit pourtant pas à appréhender les conditions de travail des individus, notamment la vulnérabilité dans l'emploi. Par vulnérabilité, nous nous référons à la difficulté des individus à gérer les risques ou à faire face aux pertes et aux coûts liés à l'apparition d'évènements ou de situations risqués. La notion de vulnérabilité est diversement définie dans la littérature économique encore émergente sur ce sujet. Dans Wilson et Ramphel (1989), elle est définie comme étant le risque de destitution, de famine ou de mort. Le concept de vulnérabilité s'est récemment développé grâce à l'approche des "capabilités" d'Amartya Sen (1992, 1999). Cheli et Lemmi (1995) proposent ainsi une approche "floue" (fuzzy) et relative de la vulnérabilité qui leur permet de définir une notion d'"exposition au risque de pauvreté". Le concept de vulnérabilité utilisé dans Qizilbash (2003, 2006) est celui de la distance d'un individu à un état définitif et sans ambiguïté de pauvreté. La proximité à l'état définitif de pauvreté mesure la vulnérabilité. Dans Dubois et Rousseau (2001), la vulnérabilité désigne la structure de "capabilités" propre à une personne, lui permettant de substituer (ou non) une capacité à une autre en cas de choc exogène. La perte d'un emploi aurait ainsi un impact plus grand sur un individu qui a une liberté réduite de mener différents métiers et peu de capital économique et social.

Nous nous référons dans ce chapitre à une notion proche de celle développée par Cheli et Lemmi (1995) et Qizilbash (2006), car elle permet de conserver une incertitude (« vagueness ») sur le niveau précis de l'état de pauvreté, et aussi sur son aspect multidimensionnel. Par exemple, la vulnérabilité des travailleurs peut se traduire, entre autres, par la précarité du contrat (irrégularité de la rémunération, absence de contrat écrit), par des conditions d'exercice de l'activité difficiles, et plus généralement par une exposition importante du travailleur à des risques concernant son emploi. Les critères de vulnérabilité relatifs à l'entreprise ou à l'activité (secteurs d'activité, taille des firmes, secteurs institutionnels) ne peuvent pas être utilisés ici car ils reflètent un dualisme inter-firmes et

⁹⁸ Economiste, Chargé de Recherche Institut de Recherche pour le Développement, UR047 « Développement, Institutions et Analyse à Long Terme (DIAL)

non inter-travailleurs. En effet, il existe des travailleurs vulnérables au sein d'entreprises de toutes sortes, privées formelles et informelles, mais également au sein des administrations et des entreprises publiques et parapubliques. Bon nombre de travailleurs vulnérables exercent leur activité dans le secteur privé formel au sens du SCN 1993.

Dans ce chapitre, nous tirons parti de deux enquêtes sur la ville de Ouagadougou. La première est issue d'une série d'enquêtes menées auprès des ménages en Afrique et sur d'autres continents (« Enquêtes 1-2-3 » sur l'emploi, le secteur informel et la pauvreté). La première phase de ces enquêtes est une enquête emploi contenant une large gamme d'indicateurs susceptibles d'être mobilisés pour décrire les trajectoires professionnelles et les situations d'emploi. Nous mobilisons ces données pour procurer une première photographie de la vulnérabilité au travail à Ouagadougou en 2001. Un travail de projection des conditions d'exercice de l'activité est ensuite conduit d'une enquête à l'autre, de 2001 à 2009. Cela est rendu possible par le fait que le questionnaire de l'enquête Ouaga 2009 contient l'information essentielle permettant de reconstituer des catégories fines de travailleurs d'une enquête à l'autre.

Le chapitre s'organise de la façon suivante. Dans la section 1, nous examinons les principes et les méthodes permettant de caractériser la vulnérabilité dans l'emploi issus des travaux de Bocquier, Nordman et Vescovo (2009). La section 2 relate des résultats pour Ouagadougou en 2001. Dans la section 3, nous détaillons la méthode de projection et proposons une analyse exploratoire de la vulnérabilité prédite à Ouagadougou en 2009.

A- Caractériser la vulnérabilité dans l'emploi : principe et méthode

L'approche retenue dans Bocquier, Nordman et Vescovo (2009) consiste, à partir d'une enquête emploi (Phase 1 de l'enquête 1-2-3), à utiliser plusieurs indicateurs du statut dans l'emploi de l'individu (principal et secondaire) qui résument au mieux le caractère multiforme que revêt la vulnérabilité dans l'emploi principal. La vulnérabilité des travailleurs est définie par des critères de différenciation d'emploi. Neuf variables indicatrices dichotomiques correspondent à différents aspects de cette vulnérabilité.

La première, nommée précarité contractuelle, est l'informalité du contrat. Cette variable indique si l'individu salarié ne possède pas de contrat écrit ou de bulletin de paie (elle n'est donc pas définie pour les travailleurs indépendants). La deuxième variable ne concerne que les travailleurs indépendants et indique si un indépendant n'a aucun employé, salarié ou non. Les professions libérales intellectuelles exercées solitairement ne sont pas considérées comme vulnérables.

La pénibilité de l'activité est appréhendée par le lieu ou le local dans lequel l'individu exerce son emploi. Cette variable indicatrice rend compte d'un individu exerçant son emploi principal de façon ambulante, à un poste improvisé ou fixe sur la voie publique, au domicile des clients ou dans son domicile sans installation particulière, par opposition à l'exercice de l'activité dans un véhicule, à domicile avec une installation particulière, sur un marché public ou dans un local professionnel (y compris les champs dans le cas du maraîchage urbain).

L'irrégularité de l'emploi est également une source de vulnérabilité. Pagès (2003) souligne que la vulnérabilité dans l'emploi « est polysémique et recouvre autant les différentes formes de sous-emploi, que l'absence de sécurité socio-économique au travail qui relève plus de variables institutionnelles (contractualisation, respect des règles du code du travail...) et de leur ancrage dans le temps (irrégularité du travail, absence de stabilisation dans l'emploi) ». Ainsi, même si un emploi est protégé ou s'exerce dans de bonnes conditions, l'irrégularité de l'emploi fait que cette protection n'est pas garantie dans le temps et que le risque de sous-emploi visible est élevé. Aussi, l'irrégularité de l'activité est considérée comme un critère de vulnérabilité. Une variable d'emploi irrégulier indique si l'individu exerce son emploi à la tâche, à la journée ou de façon saisonnière.

Une variable de rémunération irrégulière rend compte d'un travailleur dépendant non payé sous forme de salaire fixe (mois, quinzaine, semaine) ou d'un travailleur indépendant n'étant pas payé sous forme de salaire fixe ou de bénéfices (c'est-à-dire s'il est payé au jour, à l'heure, à la tâche, sous forme de commission, en nature ou s'il n'est pas rémunéré).

On peut également caractériser la vulnérabilité par la situation de sous-emploi ou la probabilité d'y entrer. Le sous-emploi visible correspond à la situation dans laquelle un individu travaille moins que la durée légale de travail, alors qu'il souhaiterait travailler davantage. La notion de sous-emploi visible s'apparente à celle de chômage technique. Une variable indicatrice de sous-emploi rend compte d'un individu travaillant moins de 35 heures et désirant travailler davantage.

L'exercice d'une activité secondaire peut traduire dans certains cas une situation de sous-emploi ou d'instabilité dans l'activité principale. Certes, des salariés de la fonction publique ou du secteur privé, souvent considérés comme non vulnérables du fait de leur appartenance à ces secteurs, exercent une activité secondaire, en prévision de leur retraite par exemple. Cependant, un individu en sous-emploi, visible ou invisible, ou un travailleur à la tâche peuvent exercer une activité secondaire pour s'assurer un revenu lorsqu'ils sont en situation de chômage technique dans leur activité principale. L'exercice d'une activité secondaire peut apparaître dès lors comme une façon d'atténuer ou de diversifier les risques de perte ou de baisse de revenus. Une variable d'activité secondaire indique ainsi si l'individu exerce une activité secondaire vulnérable, c'est-à-dire en dehors du secteur public, dans un lieu ou local non dédié à cette activité et dans une entreprise de moins de cinq personnes, et si le nombre d'heures cumulées des deux activités est supérieur ou égal à 70 heures.

L'aspect dynamique de la vulnérabilité au travail ne saurait non plus être négligé. La situation d'emploi précédente a un impact sur les capacités et les comportements des travailleurs au temps présent. On peut appréhender la dimension dynamique de la vulnérabilité en termes de mobilité du travail et d'insertion professionnelle. Dans cette optique, Bocquier et al. (2009) définissent deux critères dynamiques de vulnérabilité.

Le premier, l'instabilité dans l'emploi, est défini par un changement d'emploi sans amélioration ou avec détérioration de statut dans les cinq dernières années. La situation opposée serait celle des individus se trouvant toujours dans le même emploi depuis cinq ans, de même que ceux ayant connu un changement d'emploi avec amélioration de statut au cours de cette période (au sens de la CSP, reflétant ainsi une mobilité occupationnelle ascendante). Cette situation comprend aussi les travailleurs occupant leur premier emploi ou sortant d'une période de chômage ou d'inactivité durant les cinq dernières années. Pour le passage d'un statut de travailleur indépendant à un statut de travailleur dépendant, la raison du changement d'emploi, volontaire ou involontaire (mise à la

retraite, licenciement, faillite ou restructuration) est utilisée pour déterminer si le changement d'emploi représente une ascension occupationnelle ou non.

Le second critère concerne un emploi non désiré et est défini comme s'exerçant à la suite d'un départ involontaire de l'emploi précédent, et ne satisfaisant pas le travailleur. L'insatisfaction dans l'emploi est mesurée par la réponse à une question sur les objectifs de l'individu (garder son emploi ou en changer et, si l'enquêté répond désirer en changer, pour quel type d'emploi). Un emploi non désiré est plus probablement exercé du fait de contraintes et donc en inadéquation avec les compétences, les qualifications et les goûts du travailleur. En effet, un travailleur peut être insatisfait de son travail car il est surqualifié pour l'exercer, parce que les conditions de cet emploi sont physiquement difficiles, parce que les horaires lui sont inadaptés, etc. Exercer un emploi non désiré peut donc signifier un emploi de subsistance, un « emploi de secours », occupé dans l'espoir de gains immédiats.

Bocquier et al. (2009) définissent alors pour chaque statut d'emploi (dépendant ou indépendant) l'intensité de la vulnérabilité comme la somme des huit critères précédemment définis s'appliquant à ce statut. Selon les villes et les secteurs de leur étude (qui concerne sept capitales ouest-africaines), l'intensité maximale de la vulnérabilité varie de 4 à 7. Dans aucune ville n'est atteint le degré maximal de 8, obtenu quand tous les critères de vulnérabilité applicables à un statut sont remplis. La section suivante restitue leurs résultats pour la ville de Ouagadougou en 2001.

B- La vulnérabilité dans l'emploi à Ouagadougou en 2001

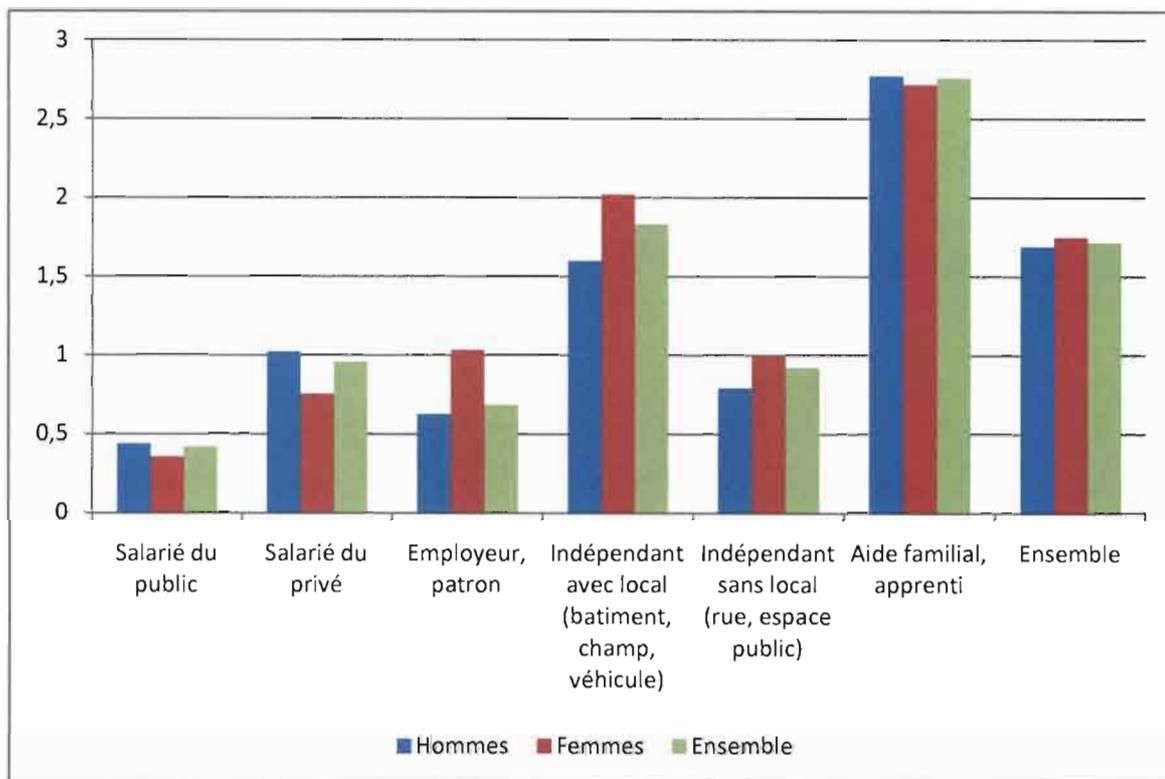
Les moyennes de l'indice de vulnérabilité, celui-ci prenant une valeur de 0 à 6 croissante selon l'intensité de cette vulnérabilité, sont reportées dans la Figure 1 pour chaque statut dans l'emploi à partir des données 1-2-3 collectées à l'occasion du projet PARSTAT à Ouagadougou en 2001⁹⁹.

Comme l'on pouvait s'y attendre, la moyenne de l'indice est faible pour les salariés du secteur public, celle-ci ne dépassant pas 0,5. Les différences de moyennes entre sexes ne sont du reste pas significatives dans la majorité des cas. La plus forte vulnérabilité moyenne s'observe en revanche pour la catégorie des aides familiaux et des apprentis puisque cette moyenne de l'indicateur dépasse 2,5 points. Cela signifie que, en moyenne, ces travailleurs cumulent presque 3 critères retenus de vulnérabilité. De façon peut être surprenante, la catégorie des travailleurs indépendants avec local sont jugés plus vulnérables que leurs homologues n'ayant pas ces conditions d'exercice de leur emploi. Cela peut être dû au fait que travailler de façon indépendante dans un local entraîne des coûts fixes nécessaires à l'exercice de l'activité (loyer, patente) qui rendraient ainsi indispensable de se prémunir contre les risques de perte d'emploi, par exemple par l'exercice d'une activité secondaire.

⁹⁹ Les données utilisées sont celles de la phase 1 des enquêtes 1-2-3 du programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) mis en place par la Commission de l'UEMOA et conduite par les INS en coopération avec AFRISTAT et l'Unité de Recherche DIAL de l'IRD. La collecte s'est déroulée entre 2001 et 2002 dans les capitales économiques suivantes : Niamey (Niger), Ouagadougou (Burkina Faso), Dakar (Sénégal), Bamako (Mali), Cotonou (Bénin), Lomé (Togo) et Abidjan (Côte d'Ivoire).

D'une façon générale, la vulnérabilité est tangible partout puisque les actifs occupés tous statuts dans l'emploi confondus cumulent en moyenne presque 2 critères (moyenne de 1,7). Ainsi, la capitale burkinabé imposerait un niveau minimum de vulnérabilité à l'ensemble de ses travailleurs occupés.

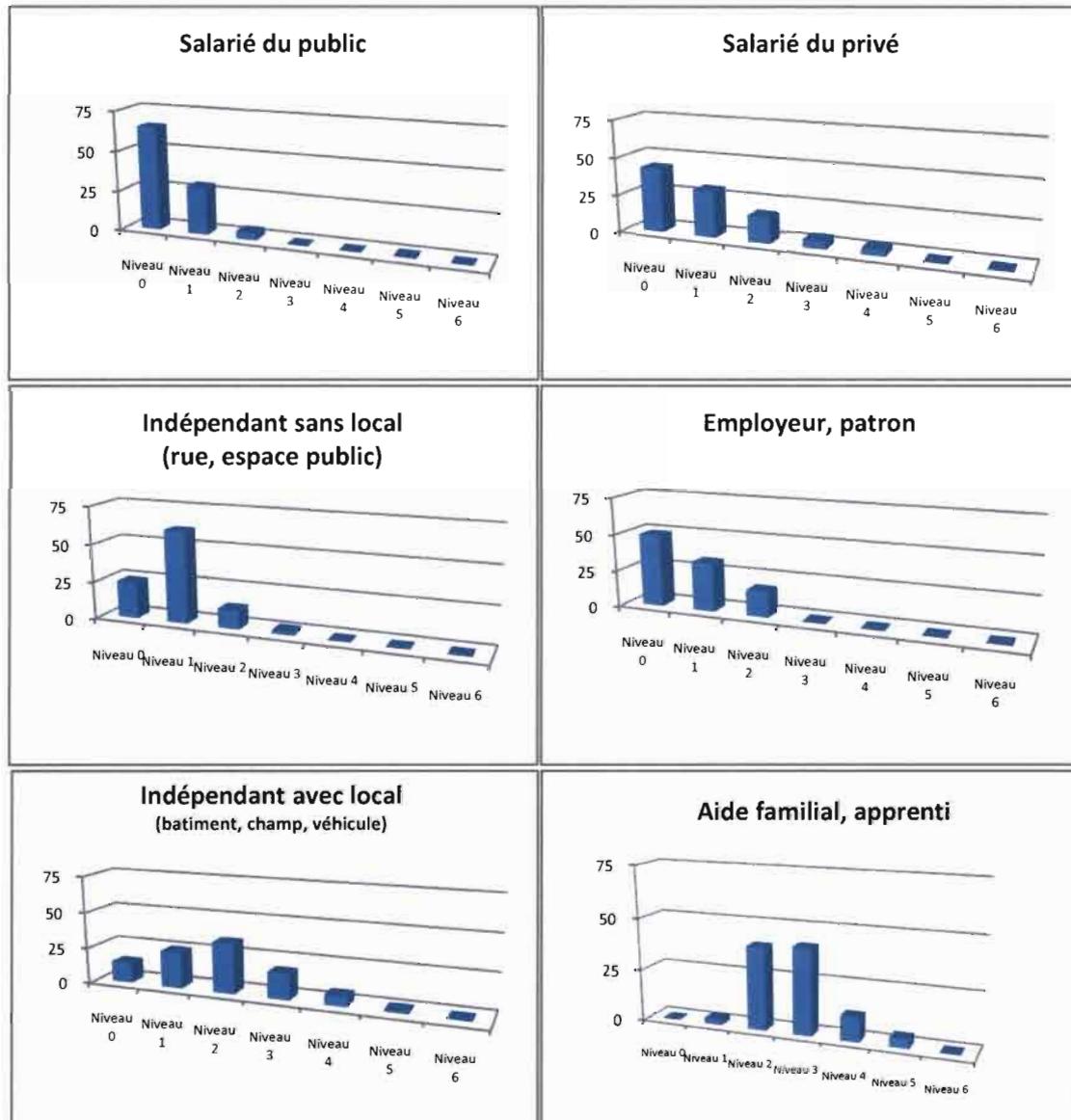
**Figure 38 : Moyennes de l'indice de vulnérabilité dans l'emploi (indice allant de 0 à 6)
(actifs occupés, Ouagadougou, 2001)**



Source : Enquête 1-2-3 (PARSTAT), Phase 1, Ouagadougou 2001 ; Calcul des auteurs à partir de Bocquier, Nordman et Vescovo (2009)

Ne regarder que la moyenne de cet indice ne peut rendre compte de la distribution des actifs occupés selon l'intensité de leur vulnérabilité. La Figure 2 reporte ainsi la distribution des actifs occupés (en pourcentage) en 2001 selon l'intensité de la vulnérabilité et leur statut dans l'emploi.

Figure 39: Distribution des actifs occupés (%) selon l'intensité de vulnérabilité (de 0 à 6) et leur statut dans l'emploi (Ouagadougou, 2001)

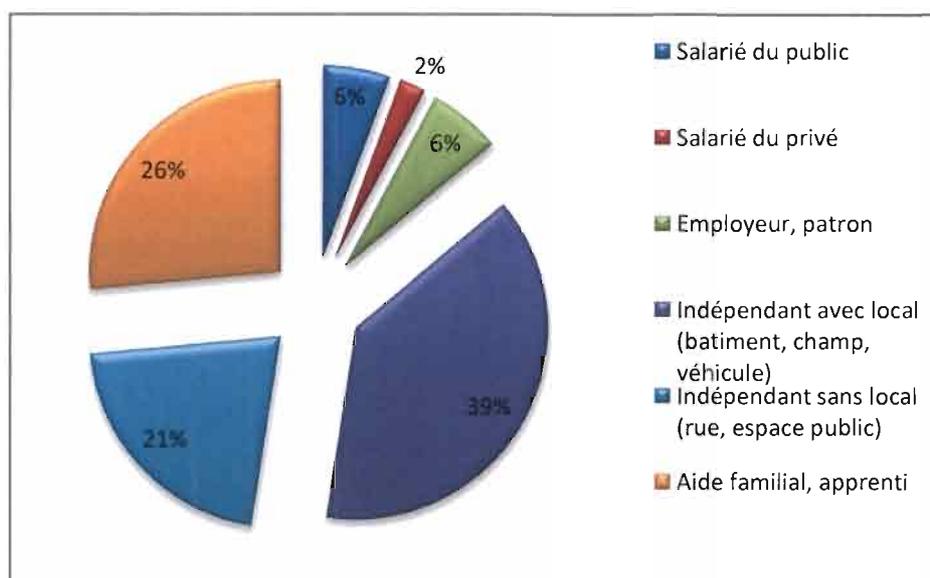


Source : Enquête 1-2-3 (PARSTAT), Phase 1, Ouagadougou 2001 ; Calcul des auteurs à partir de Bocquier, Nordman et Vescovo (2009)

Les histogrammes pour chaque statut d'emploi révèlent l'inégale répartition des travailleurs selon l'intensité de leur vulnérabilité au travail. Par exemple, alors que les salariés du secteur public se trouvent à plus de 95% à un niveau faible, voire nulle, de vulnérabilité (de 0 à 1 critère), plus de 58% des travailleurs familiaux et des apprentis sont jugés très vulnérables, c'est-à-dire qu'ils cumulent au moins 3 critères de vulnérabilité. De même, les employeurs et les patrons se trouvent à des niveaux faibles de vulnérabilité (de 0 à 2 critères), à proportions de 19%, 33% et 17% respectivement à ces trois degrés de vulnérabilité. Il est intéressant de constater que la catégorie des travailleurs indépendants avec local est la mieux répartie sur l'échelle d'intensité de la vulnérabilité. Cela s'explique en partie par le fait que cette catégorie de travailleurs est la plus nombreuse à Ouagadougou en 2001 (en plus du fait que cette catégorie comprend les travailleurs à domicile). La

Figure 3 montre en effet qu'ils représentaient 39% des actifs occupés en 2001, suivi des aides familiaux et des apprentis (26%) et des indépendants sans local (21%).

Figure 40: Distribution de l'ensemble des actifs occupés (%) par statut d'emploi (Ouagadougou, 2001)



Source : Enquête 1-2-3 (PARSTAT), Phase 1, Ouagadougou 2001.

C- Une prédiction de la vulnérabilité dans l'emploi à Ouagadougou en 2009

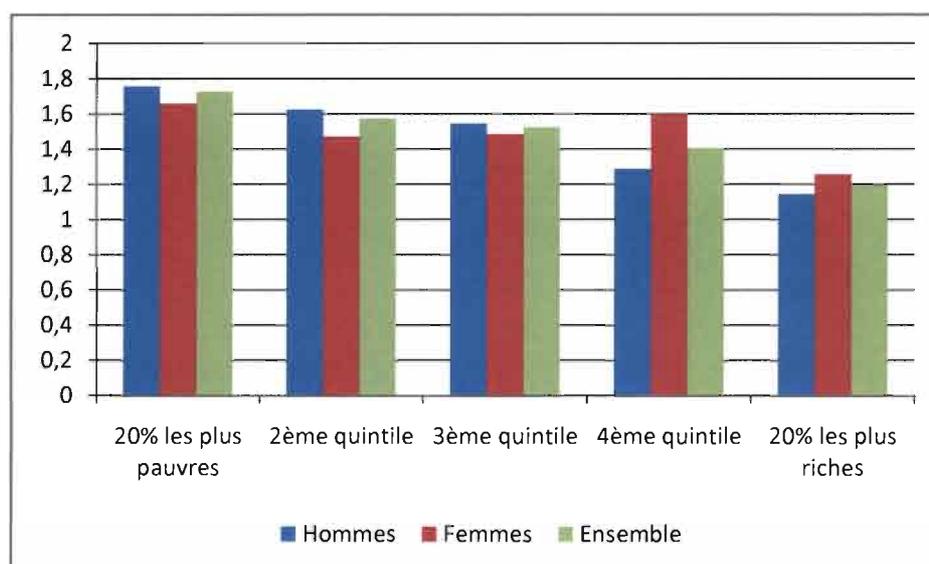
Ayant à présent un aperçu de l'intensité de la vulnérabilité selon le statut dans l'emploi à Ouagadougou en 2001, il est tentant d'en tirer des enseignements à partir des données collectées en 2009. Par exemple, il serait possible de mettre en parallèle la distribution des emplois observés en 2009 avec celle de 2001 et d'en tirer des indications sur l'étendue de la vulnérabilité dans l'emploi en 2009. Cependant, la distribution des statuts d'emploi ne présente qu'une image approximative de la vulnérabilité des individus sur le marché du travail. Une autre façon de procéder serait de choisir parmi les informations collectées avec le questionnaire de l'enquête Ouaga 2009 certaines variables censées refléter au mieux la vulnérabilité de l'emploi. Cependant, aucune variable ne nous a paru être un candidat suffisamment crédible pour cet exercice. Ainsi, plutôt que de choisir une variable proxy, par définition imparfaite et, pour cette raison, difficilement interprétable, nous préférons ici nous reposer sur des informations reflétant réellement (ou plutôt ayant reflété) les conditions d'exercice de l'activité à Ouagadougou. La phase 1 de l'enquête 1-2-3 a la particularité de contenir ce type d'information. Un travail de projection des conditions d'exercice de l'activité est ainsi conduit d'une enquête à l'autre. Cela est rendu possible par le fait que le questionnaire de l'enquête Ouaga 2009 permet de reproduire quasiment à l'identique les catégories retenues du statut dans l'emploi des travailleurs occupés dans la phase 1 de l'enquête 1-2-3¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Bien sur, nous faisons face au moins à deux difficultés majeures dans cet exercice : l'une est liée aux limites explicatives que suppose la prédiction de statistiques entre deux enquêtes menées à plus de sept années d'intervalle (sachant que le marché du travail de Ouagadougou évolue certainement à grande vitesse), et la seconde étant liée aux différences de base d'échantillonnage des deux

La méthode revient à imputer aux travailleurs occupés de l'enquête Ouaga 2009 une valeur prédite (ou une intensité de la vulnérabilité prédite) à l'aide des informations collectées dans la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de Ouagadougou en 2001. Une première étape consiste à regresser¹⁰¹ l'indicateur de vulnérabilité des actifs occupés de l'enquête 1-2-3 sur une liste de caractéristiques individuelles observables qui sont disponibles dans les deux enquêtes. Nous retenons dans cette régression l'éducation (une variable continue comptabilisant le nombre d'années d'éducation atteint), l'âge, le sexe, une variable indicatrice de naissance à Ouagadougou, six variables indicatrices du statut matrimonial (marié polygame, marié monogame, union libre, veuf, divorcé, célibataire), six variables indicatrices du statut dans l'emploi principal (la référence étant les salariés du public) et quatre variables indicatrices du secteur d'activité de l'emploi principal (primaire, industrie, commerce, services)¹⁰². Dans une deuxième étape, l'estimateur obtenu, c'est-à-dire les coefficients de régression associés à chacune des variables explicatives, est utilisé pour le calcul de la prédiction de la vulnérabilité à partir des mêmes caractéristiques des actifs occupés, mais cette fois de l'enquête Ouaga 2009. De cette façon, nous pouvons reconstruire un indice de vulnérabilité pour les travailleurs de 2009, cette imputation reposant sur l'observation des conditions réelles d'exercice de l'activité en 2001.

Commençons par observer la distribution de l'indice de vulnérabilité dans l'emploi des travailleurs occupés en 2009 selon les quintiles du niveau de vie (Figure 4). Le score de niveau de vie a été construit à partir d'une analyse en composante multiple d'un choix d'équipement du logement (eau, électricité, téléviseurs) et des occupants (véhicule, etc.)¹⁰³.

Figure 41: Moyennes de l'indice de vulnérabilité (prédictions) des actifs occupés selon les quintiles de leur niveau de vie



enquêtes. En effet, bien que l'enquête emploi d'1-2-3 soit une enquête représentative de l'agglomération de Ouagadougou, l'unité enquêtée y est le ménage et non le logement.

¹⁰¹ Un modèle tobit avec censure à gauche en zéro a été retenu. D'autres méthodes ont été testées (estimateur des moindres carrés ordinaires et du probit ordonné) et donnent des résultats qualitativement similaires.

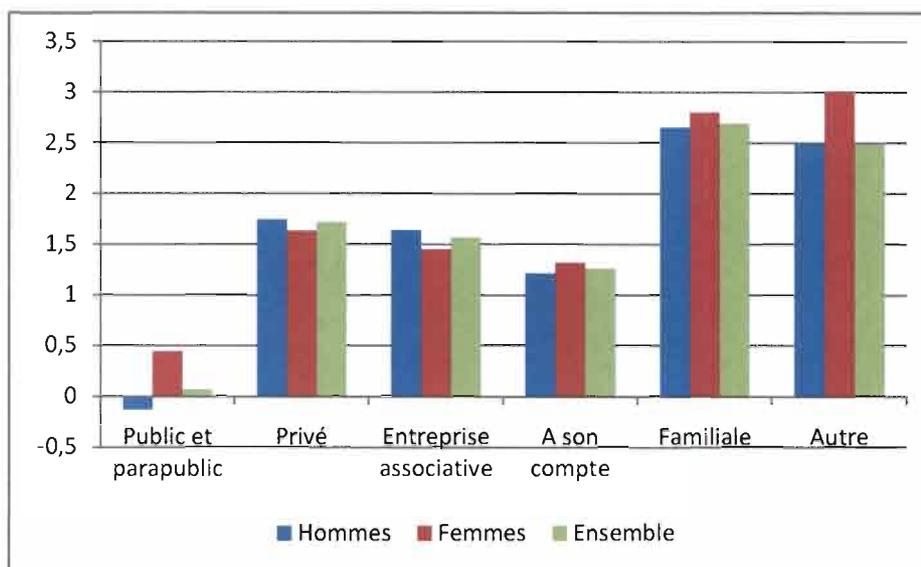
¹⁰² Avec ces variables explicatives, le pouvoir explicatif de la régression linéaire (R^2) de l'indice de vulnérabilité est satisfaisant et s'élève à près de 45%.

¹⁰³ Voir les chapitres de Laure Pasquier-Doumer et Daniel Delaunay.

Il apparaît que la vulnérabilité moyenne au travail décline à mesure que le niveau de vie du travailleur occupé augmente. En effet, les différences de moyenne des indices de vulnérabilité sont significatives entre, d'une part, les travailleurs appartenant aux 20% les plus pauvres et, d'autre part, ceux des deux derniers quintiles de la distribution du score de niveau de vie (les intervalles de confiance de l'indice de niveau de vie sont disjoints entre ces deux catégories). En d'autres termes, les plus pauvres sont également les plus vulnérables du point de vue de leur activité professionnelle.

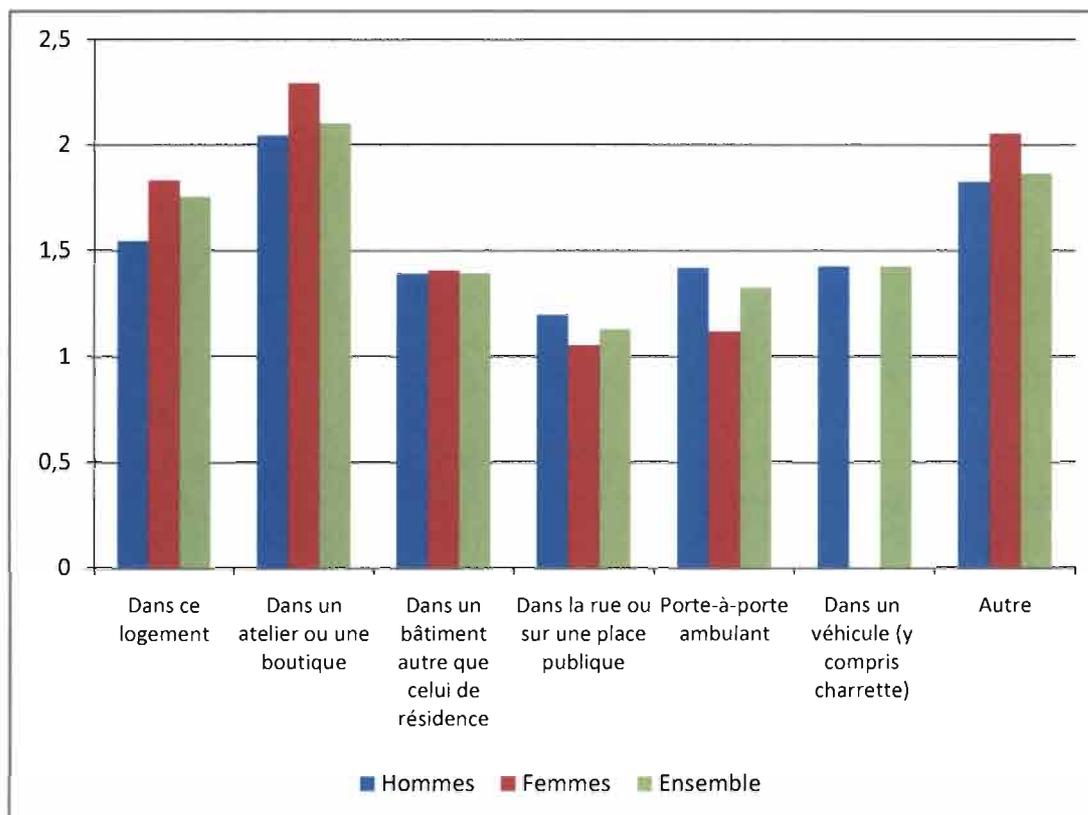
Cette vulnérabilité au travail peut naturellement être déclinée par type d'entreprise (ou unité de production) dans lequel l'actif exerce son activité principale (Figure 5). Selon notre indice, les actifs occupés à des tâches au sein de structures familiales apparaissent être les plus vulnérables. Les salariés d'entreprises privées le sont en revanche moins que les travailleurs à leur propre compte. De façon moins surprenante, les hommes salariés du secteur public ou parapublic ne semblent pas du tout vulnérables, alors que leurs homologues féminins le sont davantage, mais à un niveau très faible.

Figure 42: Moyennes de l'indice de vulnérabilité (prédictions) des actifs occupés selon leur type d'entreprise



Le lieu d'exercice de l'activité principale est une caractéristique déterminante de la vulnérabilité au travail (Figure 6). Selon notre indice, les plus vulnérables semblent être les actifs exerçant leur activité dans un atelier ou une boutique tandis que les moins vulnérables se trouveraient plutôt dans la rue ou sur une place publique. Ce résultat peut paraître contre-intuitif, mais il reflète en réalité le type de vulnérabilité qui est considéré ici : le risque de perte d'emploi (avec comme corolaire la nécessaire diversification des sources de revenus via l'exercice d'une activité secondaire par exemple), la précarité contractuelle et le sous-emploi visible. Ce sont là les caractéristiques principales d'un salariat précaire. En outre, notre indice ne prend pas en compte la pénibilité des tâches et les éventuels risques physiques encourus par les travailleurs dans l'exercice de leur métier, des caractéristiques probablement plus présentes chez les travailleurs exerçant dans la rue, dans un marché ou de façon ambulante. Le risque de perte d'emploi ou de sous-emploi visible est en revanche probablement moins élevé pour ce dernier type de travailleurs.

Figure 43: Moyennes de l'indice de vulnérabilité (prédictions) des actifs occupés selon le lieu d'exercice de l'activité principale



La vulnérabilité dans l'emploi peut également être mise au regard de la trajectoire migratoire des individus. Nous devons pour cela restreindre l'échantillon aux individus ayant répondu au questionnaire biographique, c'est-à-dire les référents logement. Nous avons utilisé la typologie des trajectoires considérant toutes les étapes résidentielles (nationales ou internationales)¹⁰⁴. Ce croisement (non présenté ici) montre que la vulnérabilité au travail s'exerce indépendamment de la trajectoire migratoire des actifs, les statistiques ne présentant pas de différences significatives entre les différentes catégories de migrants.

En conclusion, cette première analyse exploratoire à partir de deux enquêtes sur la ville de Ouagadougou montre que la vulnérabilité au travail est un facteur structurel du marché du travail de cette ville. Notre indicateur composite de la vulnérabilité dans l'emploi révèle qu'une large fraction des travailleurs dépendants et indépendants de cette ville peut être considérée comme vulnérable du point de vue de leur activité professionnelle. Ces proportions cachent toutefois une grande disparité selon les secteurs considérés (public et privés formel et informel). En effet, à Ouagadougou en 2001, Bocquier et al. (2009) montrent que 66% et 90% des travailleurs des secteurs privés formel et informel respectivement sont vulnérables selon au moins un critère considéré, contre 42% des

¹⁰⁴ Cette typologie a été préparée par Daniel Delaunay.

salariés du secteur public. Le marché du travail ouagalais imposerait alors un niveau minimum de vulnérabilité à l'ensemble de ses travailleurs.

L'enquête Ouaga 2009 montre du reste que cette vulnérabilité au travail persiste et demeure une caractéristique forte du marché de l'emploi : elle se manifeste davantage chez les travailleurs à faible niveau de vie, chez les actifs occupés à des tâches au sein de structures familiales, et chez les travailleurs exerçant leur activité dans un local professionnel (probablement sous une forme de salariat très précaire). Cette analyse doit cependant être poursuivie pour mieux comprendre les déterminants de ces inégalités et leurs conséquences.

Bibliographie

- Bocquier P., Nordman C.J. et Vescovo A. - Employment Vulnerability and Earnings in Urban West Africa. Miméo DIAL, Communication à la conférence annuelle du CSAE 2009, Université d'Oxford:
<http://www.csae.ox.ac.uk/conferences/2009-EDiA/papers/144-BocquierNordmanVescovo.pdf>
- Cheli, B., Lemmi, A., (1995) - A 'totally' fuzzy and relative approach to the measurement of poverty. *Economic Notes*, 94, pp. 115-34.
- Dubois, J.-L., Rousseau, S. (2001) - Reinforcing household's capabilities as a way to reduce vulnerability and prevent poverty in equitable terms. Conférence « Justice and Poverty: Examining Sen's Capability Approach », 5-7 June 2001, Cambridge University.
- Maloney, W. (2004) - Informality revisited. *World Development*, 32(7), pp. 1159-1178.
- Pagès, N. (2003) - Hétérogénéité des systèmes d'emploi urbain et vulnérabilité au travail : application aux entreprises et aux petites unités productives en Côte d'Ivoire. 3^{ème} Colloque « Approche des Capacités: d'un développement viable à une liberté durable », University of Pavia, Italy, Septembre 8-10.
- Pagès, N. (2005) - *Hétérogénéité du système d'emploi et développement : Une application aux entreprises et aux petites unités productives urbaines en Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Paris X-Nanterre.
- Qizilbash, M. (2003) - Vague language and precise measurement: The case of poverty. *Journal of Economic Methodology*, 10, pp. 41-58.
- Qizilbash, M. (2006) - Philosophical accounts of vagueness, fuzzy poverty measures and multidimensionality. In Lemmi, A. and Betti, G. (eds.), *Fuzzy Set Approach to Multidimensional Poverty Measurement*, Chapter 1, pp. 9-28, Springer.
- Rapport Annuel de la Banque mondiale (2000), Washington D.C.: The World Bank.
- Sen, A. K. (1992) - *Inequality reexamined*, Oxford University Press.
- Sen, A.-K. (1999) - *Development as freedom*, Alferd Knopf. Inc.
- Wilson, F., Ramphela, M., (1989) - *Uprooting poverty: The South African challenge*. New York and London: Norton.